



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2020

La BCE invite à formuler des commentaires sur des modifications du règlement relatif aux statistiques de bilan des institutions financières monétaires

- La BCE lance une consultation publique
- La BCE recueille les commentaires jusqu'au 13 mars 2020

La Banque centrale européenne (BCE) lance une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux statistiques de bilan des institutions financières monétaires (IFM). Le règlement a été revu afin que les statistiques de la BCE continuent de répondre à leur objectif. Ce réexamen prend également en compte l'évaluation des avantages relatifs des nouvelles exigences rapportés aux coûts potentiels pour les agents déclarants.

Les statistiques de bilan des IFM ont pour objectif principal de fournir en temps utile aux responsables de la politique économique un tableau complet des évolutions monétaires dans la zone euro, notamment les séries globales relatives à la monnaie et au crédit présentées dans les [communiqués de presse sur les évolutions monétaires dans la zone euro](#). Le [projet de règlement modifiant le règlement relatif aux statistiques de bilan des IFM](#) comporte des exigences statistiques supplémentaires pour les besoins de l'analyse des évolutions de la monnaie et du crédit, ainsi que des améliorations de certaines exigences, définitions et dérogations à l'obligation de déclaration lorsque cela favorise une meilleure intégration avec d'autres ensembles de données statistiques.

La consultation de la BCE est lancée aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 13 mars 2020. Les résultats seront pris en compte lors de la finalisation du projet de règlement. Les commentaires reçus au cours de la consultation, ainsi qu'un compte rendu de ces réponses, seront publiés dans les semaines qui suivront la consultation.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 10 février 2020

La BCE invite à formuler des commentaires sur des modifications du règlement relatif aux statistiques de bilan des institutions financières monétaires

Des informations sur la consultation publique et la marche à suivre pour soumettre des commentaires sont disponibles sur le [site Internet de la BCE](#).

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Philippe Rispal](#) au +49 69 1344 5482.

Notes :

La déclaration des statistiques de bilan des IFM est régie par le règlement (UE) n° 1071/2013 de la Banque centrale européenne du 24 septembre 2013 concernant le bilan du secteur des institutions financières monétaires (refonte) (BCE/2013/33) (JO L 297 du 07.11.2013).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France